

BROCANTE VIDE-GRENIER du PRINTEMPS

DIMANCHE 16 JUIN 2024

RUE DE VILLEROY (à côté de la salle des Fêtes)

91070 BONDOUFLE

LA MANIFESTATION A LIEU A L'EXTERIEUR

Accès : A6 de Paris ou de province, sortie "Evry-Bondoufle", suivre centre
N 104 (la Francilienne) : direction Evry Bondoufle Centre

Accueil des exposants : 06H00 Exposition de 07H00 à 19H00

Bon de réservation à déposer avant le 16 JUIN 2024 en MAIRIE (boîte du Comité des Fêtes)

comitefetebondoufle@free.fr

COMITE DES FETES : Mairie de Bondoufle - 43 rue Charles de Gaulle - 91070 BONDOUFLE

Renseignements : Tel : 0671953925 (Luc)

TARIFS (réservation minimum de 2 mètres)

: 6€ (TTC) le mètre linéaire jusqu'au 01 JUIN 2024

: 7€ (TTC) le mètre linéaire après le 01 JUIN 2024

Organisé par le comité des Fêtes et
avec la participation de St Denis St Fiacre

Nom et prénom (du responsable du stand) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Date de dépôt :

Je désire participer à la brocante vide grenier du Comité des Fêtes et déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation disponible auprès du comité des fêtes. et notamment je déclare :

1°) pour les particuliers : ne pas vendre d'articles neufs et ne faire que 2 vide-greniers brocante par an

2°) pour les professionnels : un numéro de registre des métiers est obligatoire (avec factures justificatives).

Nombre de mètres linéaires loués : x € =

NOM du PORTEUR du CHEQUE IDENTIQUE AU NOM DE LA RESERVATION
(Chèque libellé à l'ordre du comité des Fêtes)

RESTAURATION sur PLACE

PHOTOCOPIE recto verso OBLIGATOIRE

: carte d'identité *

Pièce d'identité produite : passeport *

: permis de conduire *

N°

Délivré le :

Par la préfecture de :

* au choix mais à l'adresse actuelle

Dossier non valable si cette case n'est pas remplie
entièrement et si le dossier n'est pas signé.
à joindre au dossier



OBLIGATOIRE

Ci-joint un chèque de €
(ou espèces)

libellé à l'ordre du comité des Fêtes

SIGNATURE

(obligatoire)

Extrait du règlement : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries sans arrête préfectoral

Annulation interdite sauf cas de force majeure avec justificatif officiel

Aucun regroupement entre exposants n'est possible

Le placement se fait dans l'ordre des dates de réservation dans la mesure du possible

Plus aucune entrée de véhicules après 08H00

DEPART INTERDIT DES EXPOSANTS AVANT **17H30**

